

POLYIMAGE
COMPTE RENDU DE REUNION
30 novembre 05

Présents :

Mairie Evry :

Hervé Pérard (Maire adjoint Culture)
Marc Sauteron (Directeur de la vie locale et culturelle)
Sandrine Reignoux (Assistante)

INT:

Nunzio Santoro (Enseignant chercheur Département Réseau Télécommunication)
Joanna Tuffaud (Responsable Communication)
Bruno Salgues (Enseignant chercheur Département Gestion)
Olivier Epinette (Enseignant chercheur Département Sciences et Gestion)
Ciprian Niculescu (Ingénieur de recherche Département Réseau Télécommunication)
Marc Girot-Genet (Enseignant chercheur)
Luis Rojas (Enseignant chercheur)
Bastien Mainaud (Doctorant)

Université d'Evry :

Jean-Pierre Durand (Responsable du Centre Pierre Naville)
Joyce Sebag (responsable du DESS Image et Société)
Nazim Agoulmine (LRSM)

VIDEON

Jean-Michel Cornu (Président)
Frédéric Fischer (Coordinateur technique)

Maison de quartier de épinettes : *Samira Fouad* (Coordinatrice culturelle)

IIE : *Yacine Ghamri-Doudane* (LRSM)

Prochaine Réunion

Vendredi 20 janvier
A l'Université (à confirmer)
Réunion de 13h à 15h
Projection de 15h à 17h

I. Point sur les démarches administratives

1. **Signature le 16 novembre 2005 de la délibération** où le Conseil Municipal :
 - a) autorise le Maire, à signer la convention et tous documents afférents avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Ile de France
 - b) et sollicite une subvention auprès de la DATAR, à son taux maximum, d'un montant de 150.000 € (On ne pourra récupérer la TVA)
2. **Suivi de la subvention à la Datar** : Toutes les pièces demandées pour la validation de la demande de subvention ont été transmises à la préfecture régionale d'île de France.
3. **Extraits de la convention avec la Datar** :
 - a) **ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES PARTICULIERES**
La Ville d'Evry en tant que porteur du projet reçoit l'ensemble de la subvention. Les autres organismes publics et privés qui participent au projet avancent les dépenses nécessaires telles que figurant au plan de financement. La Ville redistribue la part de financement à chacun des partenaires après versement par la DATAR de ladite subvention.
 - b) **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**
La présente convention est valable pour une durée de deux ans à compter de la date de notification. Faute d'un commencement d'exécution dans ce délai, la Préfecture de la région d'Île-de-France se réserve la possibilité de la résilier.

c) **ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT ET DE PRODUCTION DES JUSTIFICATIFS**

Les paiements seront échelonnés comme suit :

40 % maximum au titre de l'acquisition du matériel nécessaire au lancement de l'opération. Le versement sera effectué sur présentation des factures liées à cette acquisition.

Le solde à l'issue de la phase d'expérimentation soit un an après la notification de la présente convention. La Ville d'Evry transmettra à l'appui de sa demande de solde l'ensemble des pièces justificatives attestant de la réalisation d'une dépense.

L'ensemble des pièces susvisées aura été produit par la Ville d'Evry directement ou par l'un des autres partenaires du projet. Quelle qu'en soit l'origine, seule la Ville d'Evry est habilitée à transmettre ces pièces.

En outre, un Bilan d'activité complet rappelant les éléments financiers du projet et décrivant très précisément les actions entreprises par l'ensemble des partenaires sera joint à l'appui de cette demande de solde.

Les responsables de la DATAR et de la préfecture ayant eu à connaître le projet seront en outre conviés à une démonstration du dispositif dans les 6 mois suivant la notification de la convention.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65-00/10 du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) du Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le taux de participation de l'Etat représente 50% du montant total de l'opération TTC.

- d) Hervé Pérard: Dossier sur Polymage (+ maison documentaire) circule à la communauté d'agglomération: Il y a donc une chance que ce projet trouve sa place dans les projets dans cette instance.

II. **Les Conventions entre partenaires**

Il a été décidé collégalement que dans le courant du mois de décembre la Mairie proposerait aux autres partenaires une convention multipartite ainsi qu'une convention financière par partenaire.

III. **Licence WIMAX**

1. Hervé Pérard nous informe qu'un **accord a été passé avec la Communauté d'Agglomération d'Evry concernant les fibres.**
Deux sont donc maintenant utilisables; et deux autres pourraient l'être prochainement (réfèrent Mairie Jérôme Diégo)
2. Joanna Truffaut nous fait part d'une **expérimentation d'une ville américaine** qui a posé des bornes Wimax sur des feux rouges obtenant ainsi une bonne diffusion. (les feux rouges de la ville sont sous compétence de le communauté d'agglomération)
3. **Fréquences pour le moment attribuées sur une base nationale ou régionale**
alors que notre besoin est d'avoir une couverture locale cela peut poser une difficulté car nous nous retrouverions en concurrence avec les opérateurs souhaitant couvrir la partie rurale de l'île de France alors même que nous n'avons pas besoin de couvrir les même territoires.

4. D'après Bruno Salgues **deux solutions** s'offrent à nous:
 - a) Demande d'une Licence d'expérimentation comme à Cillé le Guillaume
 - b) Demander à Free de nous prêter une licence Wimax pour le temps de l'expérimentation.
5. **Démarches à effectuer :**
 - a) Bruno Salgues et Hervé Pérard : **RV avec l'ARCEP** avec le document officiel de la Datar concernant l'attribution de la subvention.
 - b) Nunzio Santoro prépare la **liste des fréquences** qui pourraient être utilisées, puis se concerta avec Jean Michel Cornu.
 - c) Olivier Epinette se charge de trouver une **copie de la licence d'expérimentation** de Cillé le Guillaume.

IV. Evolution Technologiques

1. **Caméras WIFI maintenant disponibles**
2. **Mélangeur :**
 - a) Mélange de flux internationaux expérimenté par Vidéon le 26 novembre à la Cité des Sciences et de l'industrie: Pour un plateau Télé, avec une borne WIFI, un mélangeur, et des caméra WIFI:
Ca fonctionne avec néanmoins encore quelques points techniques à améliorer.
 - b) Bruno Salgues: Travaux de l'ENSTA intéressants sur ce sujet (François Muguet).
3. **Les Boitiers :**
vérifier les évolutions. Partie coordonnée par Bruno Salgues.
4. **Mariages Internet et TV** ont nettement évolués : Une association internationale a monté une broadcast machine, sur laquelle on peut s'abonner pour récupérer des informations sur les programmes télévision. On peut télécharger automatiquement des séries, documentaires, etc...
5. **Reportages par téléphones mobiles :**
 - a) Plusieurs concours menés sur la France
 - b) Vidéon réfléchit à l'organisation d'un concours local
6. **Répartition de l'achat du matériel**
 - a) Caméra WIFI : Vidéon et l'Université
 - b) Emetteur Wimax : INT commande et la Mairie paye.
 - c) Boiboite : Vérifier l'existant et les commander en janvier/fevrier
Vidéon / INT / Université (LRSM)
7. Jean Michel Cornu:
 - a) il faut aussi ajouter de la Meta information (mots clés) aux ressources multimédia.
 - b) Identifier les ressources les plus intéressantes / simples sans problèmes de droits a mutualiser (Epinette, INT, Vidéon, UEVE).
 - c) Possibilité d'avoir un plateau a Videon avec connexion permanente a Internet pour de la diffusion Video
8. Hervé Pérard souhaiterait qu'au dernier trimestre il y ait des rendez-vous réguliers.

V. Démarrage du projet

1. Le temps Zéro du démarrage du projet se fera au moment de l'embauche du coordinateur ou au 1^{er} janvier...
2. D'ici là Vidéon propose d'établir un document pour les éléments qui devront être numérisés. (voir site blogue: <http://diffusiontv.viabloga.com>)
Ce document sera diffusé aux partenaires puis retourner à Vidéon qui coordonnera la numérisation des films.
3. Hervé Pérard :
 - a) explique qu'il devra prochainement réunir un comité de pilotage Mairie pour que l'information circule plus. Vers fin janvier, il faut définir notre configuration technologique, ce que les partenaires apportent dans le projet.
 - b) Il serait souhaitable que 2 représentants de Polymage soit dans le comité de pilotage de la mairie pour les informer de l'état d'avancement de Polymage et pour faire passer des informations.
 - c) Plan éducatif local, service santé, emploi qui puissent s'approprier les avancées de polymage